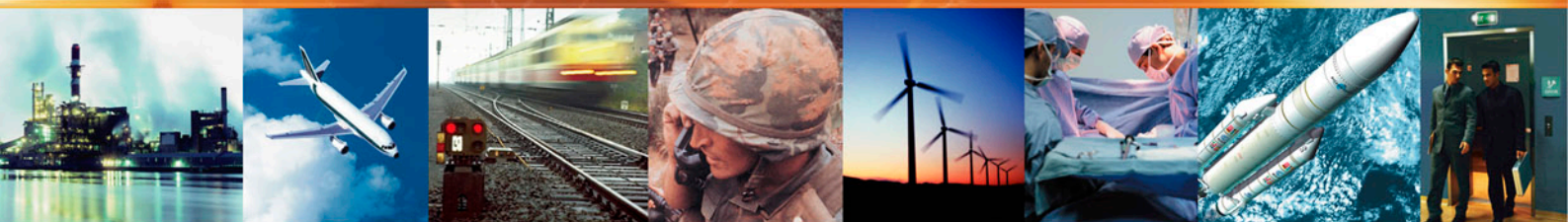
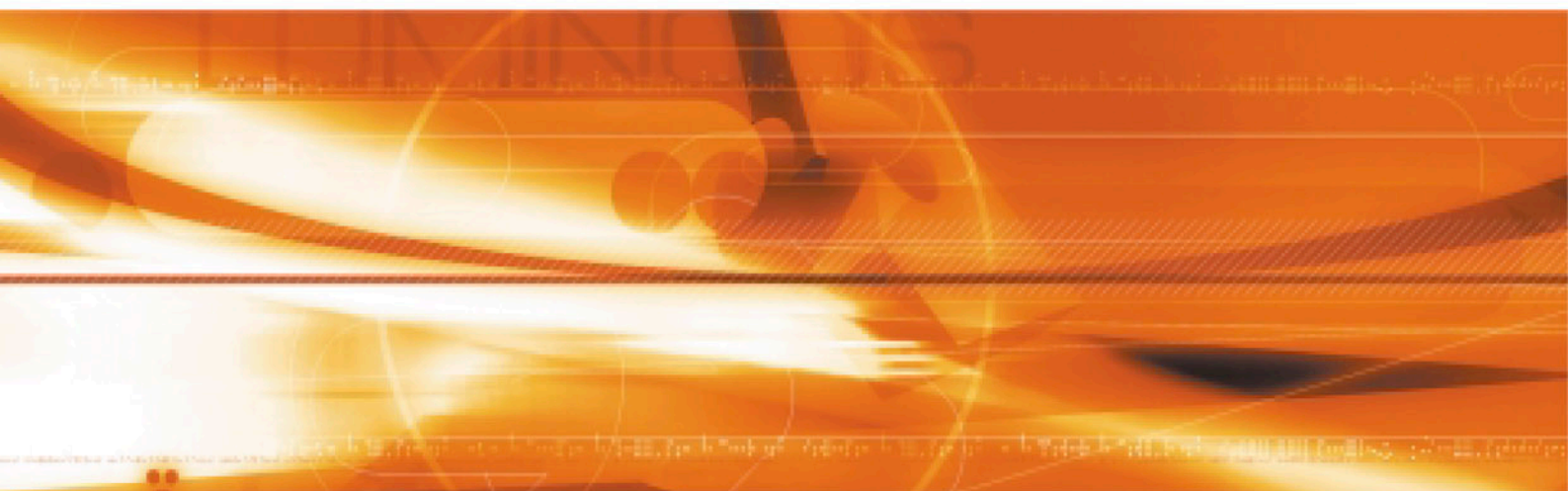


Saft Groupe S.A.

Comptes intermédiaires 2005



25 octobre 2005



saft

Sommaire

	Page
• Rapport de gestion	3
• Saft Groupe SA – Comptes consolidés intermédiaires – 30 Juin 2005	8
• Rapport des commissaires aux comptes	55
• Saft Groupe SA – Comptes sociaux – 30 Juin 2005	58

RAPPORT DE GESTION

Rapport de Gestion

Saft, leader dans la conception, le développement et la production de batteries de haute technologie pour l'industrie, a réalisé une performance solide pour le premier semestre 2005.

- Le chiffre d'affaires a atteint 294,1 millions d'euros, par rapport à 304,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2004, en retrait de 3,4%, soit 1,5% à taux de change constants.
- Après retraitement des éléments non récurrents (acquisition du Groupe par les fonds Doughty Hanson en 2004, introduction en bourse en 2005) :
 - La marge brute s'établit à 91,6 millions d'euros (31,1% du chiffre d'affaires), contre 93,5 millions d'euros (30,8% du chiffre d'affaires) au premier semestre 2004.
 - L'EBITDA s'élève à 60,0 millions d'euros (20,4% du chiffre d'affaires), contre 60,7 millions d'euros au premier semestre 2004 (19,9% du chiffre d'affaires).
 - Le résultat opérationnel atteint 46,1 millions d'euros (15,7% du chiffre d'affaires), contre 48,4 millions d'euros au premier semestre 2004 (15,9% du chiffre d'affaires).
 - Le résultat après impôt ressort à 11,5 millions d'euros, contre 18,5 millions d'euros au premier semestre 2004.

Résultats consolidés – 1^{er} semestre 2005

Les chiffres ont été établis conformément aux normes IFRS et incluent les résultats de l'introduction en bourse de Saft qui a eu lieu le 30 juin 2005. Le refinancement ayant eu lieu le 5 juillet 2005, n'est pas pris en compte, de même que les coûts de refinancement associés.

<i>En millions d'euros</i>	S1 2005	S1 2004
Chiffre d'affaires (à taux de change réels)	294,1	304,3
Chiffre d'affaires (à taux de change constants)	294,1	298,7
Marge brute	91,6	82,4
Marge brute (hors éléments non récurrents)	91,6	93,5**
Marge brute % (hors éléments non récurrents)	31,1%	30,7%
EBITDA****	53,7	45,4
EBITDA (hors éléments non récurrents)	60,0*	60,7***
<i>Marge EBITDA (hors éléments non récurrents)</i>	20,4%	19,9%
Résultat opérationnel	39,8	33,1
Résultat opérationnel (hors éléments non récurrents)	46,1*	48,4***
<i>Marge opérationnelle (hors éléments non récurrents)</i>	15,7%	15,9%
Résultat après impôt	5,2	3,2
Résultat après impôt (hors éléments non récurrents)	11,5*	18,5***

* Hors éléments non récurrents liés aux frais d'introduction en bourse (6,3 M€)

** Hors éléments non récurrents en 2004 liés à la dépréciation des stocks (11,1 M€)

*** Hors éléments non récurrents en 2004 liés à la dépréciation des stocks (11,1 M€) et au LBO (4,1 M€)

**** L'EBITDA fait référence au résultat opérationnel calculé avant dépréciation, amortissement, frais de restructuration et autres produits/charges.

Résultats par division

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2005			1 ^{er} semestre 2004			
	Chiffre d'affaires**	EBITDA***	Marge EBITDA %	Chiffre d'affaires *	Chiffre d'affaires**	EBITDA***	Marge EBITDA%
SBG	132,3	32,6	24,6%	137,9	141,6	34,0	24,0%
IBG	116,9	30,7	26,3%	110,2	111,7	26,3	23,5%
RBS	44,9	1,2	2,7%	50,6	51,0	3,2	6,3%
Autres		(4,5)				(2,8)	
Total	294,1	60,0	20,4%	298,7	304,3	60,7	19,9%

* Chiffre d'affaires à taux de change constants

** Chiffre d'affaires à taux de change réels

*** EBITDA à taux de change réel, hors coûts non récurrents

Specialty Battery Group (SBG)

- Le ralentissement anticipé des ventes de lithium militaire a commencé en T2.
- Saft a fait des percées significatives avec des batteries de nouvelles technologies pour des nouveaux systèmes de défense aux Etats-Unis.
- La société a gagné des contrats pour des satellites aux Etats-Unis avec sa technologie lithium-ion.
- La marge EBITDA de la division a bénéficié des actions de réduction des coûts engagées en 2004, comprenant la fermeture de l'usine de FRIWO en Allemagne et la répartition de ses activités sur d'autres sites de Saft.

Industrial Battery Group (IBG)

- La division a enregistré un très bon premier trimestre, avec une progression de ses ventes de 6,1% (à taux constants).
- Bonne performance des marchés du ferroviaire et des batteries stationnaires à usage industriel.
- Nouveaux débouchés sur le marché ferroviaire avec des premières commandes de batteries de nouvelle technologie pour les tramways hybrides.
- Signature d'un contrat pour l'Airbus A400M.
- Croissance importante de la marge EBITDA, grâce à la progression de ventes et de la marge brute conjuguées à une réduction des frais commerciaux et administratifs.

Rechargeable Battery Systems (RBS)

- Les conditions de marché sont restées difficiles pour la division RBS.
- En particulier, les ventes ont réduit dans le segment télécom et grand public, la stratégie de la société étant de quitter ce segment à marges faibles.
- Les coûts opérationnels ont également été réduits, permettant de compenser en partie la baisse des ventes.

Le Groupe a poursuivi ses investissements de R&D à un niveau élevé, reflétant son engagement dans les nouvelles technologies et sa volonté d'optimiser les technologies existantes pour de nouvelles applications.

Refinancement

L'endettement net au 30 juin 2005 était de 422,1 millions d'euros. Après la fin du semestre, le 5 juillet 2005, l'endettement bancaire a été refinancé en utilisant une combinaison de certains soldes de trésorerie, ainsi que l'augmentation de capital (moins les frais). A la suite de ce refinancement, les emprunts s'élevaient à 167 M d'€ et 270 M de \$, plus un crédit revolving de 30 millions d'euros. Les premiers remboursements viennent à échéance en janvier 2008. Ces emprunts ont fait l'objet d'une syndication bancaire le 2 septembre 2005.

Le tableau ci-dessous est une analyse de l'endettement net au 30 juin 2005 (c'est-à-dire avant le refinancement de la dette), et de ce qu'aurait représenté l'endettement net si le refinancement avait eu lieu le 30 juin 2005 (en utilisant les mêmes taux de change).

Millions d'€	avant le refinancement	après le refinancement
Emprunts à long terme		
Emprunts bancaires	(456,6)	(390,8)
Autres emprunts	(2,4)	(2,4)
	(459,0)	(393,2)
Emprunts à court terme		
Emprunts bancaires	(14,3)	0,0
Autres emprunts	(0,1)	(0,1)
	(14,4)	(0,1)
Soldes de trésorerie	51,3	27,2
Endettement net	(422,1)	(366,1)

Perspectives

« L'activité au 1^{er} semestre a été tirée par la bonne performance de la division Industrial Battery Group et par la performance, généralement en ligne avec nos attentes, de la division Specialty Battery Group.

Sur l'ensemble de l'année, l'activité sera impactée par un ralentissement des ventes sur le segment militaire américain dans lequel la demande pour le reste de l'année est plus faible qu'attendue. La division Rechargeable Battery Systems continue à faire face à des conditions de marché difficiles. Grâce à la poursuite de la croissance de la division IBG, Saft anticipe un chiffre d'affaires consolidé stable pour les divisions IBG et SBG, et une baisse d'environ 10% du chiffre d'affaires de la division RBS par rapport à l'année 2004.

Les mesures de réduction de coûts ont été mises en œuvre avec succès au sein du Groupe au cours de ce premier semestre, permettant une amélioration de la profitabilité. Au vu de ces résultats, le Groupe sera en mesure d'atteindre ses objectifs de marge d'EBITDA pour 2005.

Le premier semestre a vu un intérêt croissant de la part des constructeurs automobile pour des batteries de nouvelles technologies pour les véhicules hybrides, sous l'effet du prix du pétrole et de la législation environnementale. Grâce à notre technologie, Saft est très bien positionné pour tirer bénéfice de ce marché. Le 11 octobre nous avons annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Johnson Controls, afin de créer une joint venture dans le domaine des batteries NiMH et Li-ion pour les véhicules hybrides et électriques ».

AVERTISSEMENT :

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

**COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2005**

Sommaire

	Page
Bilan intermédiaire consolidé	11
Compte de résultat intermédiaire	13
Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires	14
Tableaux de flux de trésorerie consolidés intermédiaires	15
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires	16
Note 1 Informations relatives à l'entreprise	16
Note 2 Principes et méthodes comptables	16
2.1) Principes de préparation des comptes consolidés	16
2.2) Méthodes de consolidation	17
2.3) Information sectorielle	17
2.4) Conversion des transactions et comptes exprimés en devises	18
2.5) Immobilisations corporelles et incorporelles	18
2.6) Participations dans des sociétés liées	21
2.7) Créances financières	21
2.8) Stocks	21
2.9) Créances clients	21
2.10) Trésorerie et équivalents trésorerie	22
2.11) Capital	22
2.12) Avances conditionnées	22
2.13) Emprunts	22
2.14) Impôts différés	22
2.15) Pensions et indemnités de départ à la retraite	23
2.16) Provisions pour restructuration	23
2.17) Provisions pour risques et charges	23
2.18) Chiffre d'affaires et contrats de construction	24
2.19) Coût des ventes	25
2.20) Marge brute	25
2.21) Résultat opérationnel	25
2.22) Résultat financier	25
2.23) Instruments financiers	25
2.24) Autres produits et autres charges	26
2.25) Crédit-bail	26
2.26) Distribution de dividendes	26
2.27) Etablissement des comptes intermédiaires	26
2.28) Principales hypothèses d'estimation	27
2.29) Application des nouvelles normes IFRS	27
Note 3 Risques de marché et politique de gestion des risques financiers	27
Note 4 Périmètre de consolidation	29
Note 5 Transition aux IFRS	30
Note 6 Informations par segment d'activité et par zone géographique	30
Note 7 Immobilisations corporelles nettes	33
Note 8 Ecart d'acquisition	34
Note 9 Immobilisations incorporelles nettes	36
Note 10 Participations dans des sociétés liées	36
Note 11 Créances financières	37
Note 12 Stocks	37
Note 13 Créances vis-à-vis des actionnaires	37
Note 14 Créances et comptes rattachés	38
Note 15 Instruments financiers dérivés	38
Note 16 Trésorerie et équivalents trésorerie	39

Note 17 Capitaux propres	39
Note 18 Emprunts	40
Note 19 Autres dettes à long terme.....	41
Note 20 Impôts.....	42
Note 21 Pensions et indemnités de départ à la retraite	44
Note 22 Provisions pour risques et charges et autres dettes.....	47
Note 23 Fournisseurs et comptes rattachés	48
Note 24 Charges par nature.....	48
Note 25 Frais de restructuration	49
Note 26 Autres charges / produits d'exploitation	49
Note 27 Charges / produits financiers	50
Note 28 Résultat par action.....	50
Note 29 Trésorerie dégagée par l'activité.....	51
Note 30 Participation dans les co-entreprises	51
Note 31 Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan.....	52
Note 32 Transactions avec les parties liées	53
Note 33 Litiges.....	53
Note 34 Evénements postérieurs à la clôture.....	53
Note 35 Plan d'options.....	53

Bilan intermédiaire consolidé

ACTIF

en millions d'euros	Note	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles nettes	7	104,7	102,6
Immobilisations financées par crédit-bail	7	3,3	3,4
Immeubles de placement	7	0,8	0,8
Ecart d'acquisition	8	120,8	111,4
Immobilisations incorporelles nettes	9	252,8	255,5
Participations dans des sociétés liées	10	0,4	0,4
Impôts différés actifs	20	15,2	12,3
Créances financières	11	1,3	1,3
		<u>499,3</u>	<u>487,6</u>
Actif courant			
Stocks	12	66,5	72,6
Créances vis-à-vis des actionnaires	13	83,0	-
Créances et comptes rattachés	14	126,0	112,6
Instruments financiers dérivés	15	1,7	-
Trésorerie et équivalents trésorerie	16	51,3	92,1
		<u>328,5</u>	<u>277,3</u>
Total de l'actif		<u>827,8</u>	<u>764,9</u>

PASSIF

en millions d'euros	Note	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
CAPITAUX PROPRES	17		
Capital		18,5	11,0
Prime d'émission		14,1	-
Réserves de conversion		3,1	2,1
Réserves de juste valeur		1,9	-
Réserves et résultat consolidé		12,3	6,6
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		49,9	19,7
DETTES			
Dettes non courantes			
Avances conditionnées		5,2	5,0
Emprunts	18	459,0	440,3
Autres dettes à long terme	19	3,3	3,3
Impôts différés passifs	20	56,7	57,8
Pensions et indemnités de départ à la retraite	21	19,9	19,1
Provisions pour risques et charges et autres dettes	22	50,1	51,1
		594,2	576,5
Dettes courantes			
Fournisseurs et comptes rattachés	23	131,7	133,3
Dettes d'impôts		10,3	2,1
Emprunts	18	14,4	10,4
Instruments financiers dérivés	15	2,6	-
Pensions et indemnités de départ à la retraite	21	2,2	1,8
Provisions pour risques et charges et autres dettes	22	22,5	21,2
		183,7	168,7
Total du passif		827,8	764,9

Compte de résultat intermédiaire

en millions d'euros	Note	Période de six mois	
		Du 1 ^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005	Du 1 ^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004
Chiffre d'affaires		294,1	304,3
Coût des ventes	24	(202,5)	(221,9)
Marge brute		91,6	82,4
Frais de distribution et de vente	24	(16,2)	(17,2)
Frais administratifs	24	(19,6)	(20,2)
Frais de transaction	24	(6,3)	(4,1)
Frais de recherche	24	(2,9)	(2,0)
Frais de développement	24	(6,6)	(5,8)
Frais de restructuration	25	(0,3)	(0,9)
Autres charges / produits d'exploitation	26	0,1	0,9
Résultat opérationnel		39,8	33,1
Charges / produits financiers	27	(26,2)	(18,0)
Résultat avant impôts		13,6	15,1
Impôt sur le bénéfice	20	(8,4)	(11,9)
Résultat net de la période		5,2	3,2
Dont résultat net part du Groupe		5,2	3,2
Résultat net par action en euros	28	0,282	0,175
Résultat net par action dilué en euros	28	0,282	0,175

Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires

en millions d'euros	Notes	Capital	Prime d'émission	Réserves de juste valeur	Réserves de conversion	Réserves et résultat consolidé	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2004		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion		-	-	-	(2,0)	-	(2,0)
Résultats reconnus directement en capitaux propres		-	-	-	(2,0)	-	(2,0)
Résultat de la période		-	-	-	-	3,2	3,2
Résultat total de la période		-	-	-	(2,0)	3,2	1,2
Augmentation de capital		11,0					11,0
Situation au 30 juin 2004		11,0	0,0	0,0	(2,0)	3,2	12,2
Situation au 1^{er} juillet 2004		11,0	0,0	0,0	(2,0)	3,2	12,2
Ecart de conversion		-	-	-	4,1	-	4,1
Résultats reconnus directement en capitaux propres		-	-	-	4,1	-	4,1
Résultat de la période		-	-	-	-	3,4	3,4
Résultat total de la période		-	-	-	4,1	3,4	7,5
Situation au 31 décembre 2004		11,0	0,0	0,0	2,1	6,6	19,7
IAS32/39 au 1 ^{er} janvier 2005	5	-	-	2,2	-	0,5	2,7
Situation au 1^{er} janvier 2005		11,0	0,0	2,2	2,1	7,1	22,4
Capital initial de Saft Groupe S.A.		0,2	-	-	-	-	0,2
Apport de Saft Finance à Saft Groupe S.A.	17	15,0	129,9	-	-	-	144,9
Traitement comptable de l'acquisition inversée	17	(11,0)	(193,0)	-	-	-	(204,0)
Augmentation de capital suite à l'introduction en bourse (y compris celle réservée aux salariés)		3,3	77,2	-	-	-	80,5
Variations de juste valeur, nettes d'impôt							
- couverture de flux de trésorerie	17	-	-	(0,3)	-	-	(0,3)
Ecart de conversion		-	-	-	1,0	-	1,0
Résultats reconnus directement en capitaux propres		-	-	(0,3)	1,0	-	0,7
Résultat de la période		-	-	-	-	5,2	5,2
Résultat total de la période		-	-	(0,3)	1,0	5,2	5,9
Situation au 30 juin 2005		18,5	14,1	1,9	3,1	12,3	49,9

Tableaux de flux de trésorerie consolidés intermédiaires

en millions d'euros	Notes	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Flux de trésorerie généré par l'activité			
Flux provenant de l'activité	29	33,6	35,7
Intérêts versés		(17,3)	(8,9)
Impôts versés		(1,6)	(7,5)
Flux net de la trésorerie généré par l'activité		14,7	19,3
Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement			
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise		-	(382,8)
Achat d'immobilisations de production		(12,5)	(10,6)
Produits de cessions d'immobilisations de production		0,1	1,0
Produits de cessions d'actifs financiers disponibles à la vente		-	0,2
Achats de titres à court terme		(0,1)	-
Encaissements d'intérêts		4,7	0,4
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement		(7,8)	(391,8)
Flux de trésorerie généré par les opérations de financement			
Sommes liées à l'émission ou à la diminution d'actions		(58,9)	12,2
Emission d'emprunts		19,6	299,2
Remboursements d'emprunts		(10,0)	(14,0)
Augmentation / (diminution) de l'endettement à long terme		-	115,7
Augmentation / (diminution) des autres dettes à long terme		0,1	0,3
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement		(49,2)	413,4
Variation nette de la trésorerie		(42,3)	40,9
Liquidités et découverts bancaires au début de la période		92,1	(2,3)
Gains / (pertes) de change sur liquidités et découverts bancaires		1,5	0,1
Liquidités et découverts bancaires à la fin de la période		51,3	38,7

Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires

Note 1 Informations relatives à l'entreprise

La société Saft Groupe S.A. (la "Société" et avec ses filiales consolidées, le "Groupe" ou "Saft") est une société constituée en mars 2005 par des fonds dont Doughty Hanson & Co. Limited est le gestionnaire (les "Fonds Doughty Hanson") avec pour objectif de rassembler, sous le contrôle d'une société de droit français, les différentes filiales opérationnelles du Groupe Saft acquises directement ou indirectement par Saft Finance Sarl, une société de droit luxembourgeois constituée dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 des entités opérationnelles du Groupe Saft auprès d'Alcatel par ces Fonds.

La totalité des parts sociales de Saft Finance Sarl a été apportée à la Société (la "Réorganisation"), de sorte que les sociétés opérationnelles du Groupe Saft soient toutes détenues par la Société préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 12 mai 2005 a approuvé, dans le cadre de la Réorganisation, le principe d'une augmentation de capital par apport en nature de la totalité des parts sociales de Saft Finance Sarl. La réalisation définitive de la Réorganisation et de l'augmentation de capital précitée est intervenue lors d'une seconde assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 29 juin 2005.

Le Directoire qui s'est également tenu le 29 juin 2005 a décidé de fixer le prix de souscription définitifs des actions offertes dans le cadre de l'introduction de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris à 26 euros.

Puis agissant dans le cadre des pouvoirs accordés par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de la Société du 29 juin 2005 a procédé à l'augmentation de capital par appel public à l'épargne par émission de 3 269 230 actions d'un euro de valeur nominale chacune et a constaté une prime d'émission de 81 730 750 euros.

Après l'introduction en Bourse les fonds Doughty Hanson détiennent 36,6% du capital de Saft Groupe S.A.

En date du 28 septembre 2005, le directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés semestriels de Saft Groupe.

Saft est le spécialiste mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie. Les batteries Saft sont utilisées dans les applications de haute performance, notamment dans les infrastructures et processus industriels, le transport, la défense et l'espace. Saft est le premier fabricant mondial de batteries au nickel-cadmium à usage industriel et de piles au lithium primaire pour des applications variées. Le Groupe est également premier producteur européen de batteries de technologies spécialisées pour la défense et l'espace.

La société mère du Groupe est Saft Groupe S.A., dont le siège social est situé 12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1) Principes de préparation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés intermédiaires du Groupe Saft Groupe S.A. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Le Groupe Saft a préparé des comptes semestriels au 30 juin 2005 sur la base des règles de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2005 et en application de la norme IAS 34 : Information financière intermédiaire. . .). Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Par ailleurs, la base de préparation des comptes semestriels au 30 juin 2005 tient compte des options que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes consolidés intermédiaires établis au 30 juin 2005.

Les Etats Financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur par contre partie du compte de résultat.

La réorganisation intervenue préalablement à l'introduction en bourse du Groupe par apport des parts sociales de Saft Finance Sarl à Saft Groupe S.A. s'analyse, au sens de la norme IFRS 3, comme une acquisition inversée dont les actifs et passifs doivent être repris à la valeur préexistante à l'opération d'apport. Les comptes consolidés de Saft Groupe S.A. ont donc été préparés dans la continuité des opérations enregistrées par Saft Finance Sarl et ses filiales depuis le 1^{er} janvier 2004 et les normes IFRS ont été appliquées au 1er janvier 2004 sur les Etats Financiers de Saft Finance Sarl conformément aux dispositions de la norme IFRS1 (première adoption des IFRS) suivant les normes et interprétations IFRS publiées et applicables à cette date.

L'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel et le transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson ont été réalisés le 14 janvier 2004. Dans les Etats Financiers, les actifs corporels et incorporels ont été valorisés à leur juste valeur à cette date selon une évaluation menée par un expert indépendant conformément à IFRS 3. La durée d'amortissement de ces actifs a été réactualisée en fonction de leur durée d'utilité résiduelle estimée.

Les opérations d'apports des actions de Saft Finance Sarl à Saft Groupe S.A. approuvés le 12 mai 2005 ont donné lieu à la comptabilisation des titres Saft Finance Sarl pour une valeur réévaluée. Dans les Etats Financiers consolidés du Groupe, cette transaction a été éliminée afin de conserver les éléments d'actif et de passif à leur valeur avant l'opération d'apport.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les principes et méthodes comptables présentés ci-après.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

2.2) Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intermédiaires comprennent les Etats Financiers de Saft Groupe et de ses filiales préparés au 30 juin 2005. Les Etats Financiers des filiales ont été retraités afin d'être présentés conformément aux principes comptables du Groupe.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Les sociétés contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition (cf. voir note 2.5).

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses Etats Financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

La mise en équivalence s'applique à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20%.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

2.3) Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus.

2.4) Conversion des transactions et comptes exprimés en devises

Les éléments repris dans les Etats Financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la devise fonctionnelle du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les bilans des sociétés situées hors de la zone euro (c'est-à-dire dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro) sont convertis en euros au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères et des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de conversion sont repris par le résultat en augmentation ou diminution du résultat de cession. Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

Les tableaux ci-dessous montrent les principaux taux de change utilisés pour la préparation des comptes consolidés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du Bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de Résultat :

	Au 30 juin 2005		Au 31 décembre 2004		Au 30 juin 2004	
	Taux moyen de la période	Taux de clôture	Taux moyen de la période	Taux de clôture	Taux moyen de la période	Taux de clôture
Couronne Norvégienne	8,15	7,93	8,37	8,24	8,45	8,28
Couronne Suédoise	9,13	9,37	9,12	9,02	9,17	9,15
Couronne Tchèque	30,07	29,79	31,89	30,46	32,46	31,66
U.S. dollar	1,29	1,21	1,24	1,36	1,23	1,21
Dollar Australien	1,67	1,56	1,69	1,75	1,66	1,74
Dollar Singapour	2,12	2,01	2,10	2,23	2,08	2,07
Livre Anglaise	0,69	0,66	0,68	0,71	0,67	0,67

2.5) Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations Corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

La valeur brute des immobilisations corporelles est diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

Bâtiments administratifs et commerciaux	20 - 40 ans
Constructions et matériel industriel	
. bâtiments industriels	20 - 25 ans
. bâtiments industriels en leasing	15 ans
. ouvrages d'infrastructure	10 - 20 ans
. installations techniques, matériel et outillage	5 - 10 ans
. sauf petit outillage	3 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles pour le Groupe sont nulles.

Les durées d'utilité initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront au Groupe et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode utilisée pour comptabiliser les immeubles de placement est la méthode du coût historique amorti.

Ecarts d'acquisition

A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont initialement évalués à leur coût, celui-ci étant égal à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part de l'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs éventuels identifiables (dès lors que ceux-ci existaient avant l'opération).

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans et d'une valeur terminale actualisée au coût du capital du Groupe. En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Immobilisations incorporelles

A l'occasion de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel et le transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004, une partie du prix d'acquisition a été allouée :

- aux marques,
- à la valeur de la clientèle par ligne de produits,
- aux projets de recherche et développement par le biais de la valorisation des technologies existantes.

Les marques ont été évaluées selon la méthode de valorisation par les royalties identique à celle utilisée pour valoriser les technologies. Les marques ne sont pas amorties.

La valeur de la clientèle a été déterminée à partir de la somme actualisée des surprofits générés par la clientèle au cours de la durée de vie résiduelle des relations commerciales. Les taux d'amortissements ont été déterminés en fonction de la durée de vie résiduelle de ces relations commerciales à savoir :

Specialty Batteries Group – 20 ans
Industrial Batteries Group – 14 ans

Saft détient un large portefeuille de technologies grâce à ses fortes capacités de Recherche et Développement, dont 75% sont dédiées au développement et à la standardisation de ses produits. La plupart des technologies de Saft sont protégées compte tenu de leur importance stratégique. A l'occasion de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel, les technologies de Saft ont été valorisées selon la méthode des royalties qui consiste à évaluer la valeur de la redevance que Saft devrait payer à un tiers pour pouvoir les utiliser.

Pour chacune des technologies les taux d'amortissement ont été déterminés en fonction de leur maturité et perspectives commerciales comme suit :

Technologies :

- Lithium Ion – 21 ans
- Primary Lithium – 11 ans
- Nickel Cadmium – 11 ans
- Autres Technologies – 4 ans
- Nickel Metal Hydrure – 7 ans

Perte de valeur :

Les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs non actualisés qu'ils génèrent. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives, telle que la restructuration de la société considérée. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision exceptionnelle est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

Frais de développement

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles, conformément à la norme IAS 38, lorsque les 6 conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa mise en vente,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle,
- disponibilité des ressources (techniques, financières et humaines) nécessaires à l'achèvement du développement,
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût des projets capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux six critères ci-dessus. Les frais de développements initialement pris en charge ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les frais de développement sont amortis sur une durée déterminée :

- soit sur la durée d'utilisation (du procédé) ou la durée de commercialisation (du produit), si elle peut être déterminée,
- soit selon la durée de vie de la technologie correspondante.

L'amortissement des frais de développement capitalisés ne débute que lors de la commercialisation du produit.

Les durées de vie des frais de développement capitalisés sont généralement comprises entre 3 et 21 ans. Elles sont revues chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de façon prospective.

Les dépenses de recherche et développement refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, sont incluses dans les travaux en cours sur contrats à long terme.

Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par IAS 17, sont comptabilisées à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et amorties selon les durées de vie estimées des actifs concernés. La dette résultant de l'acquisition est inscrite en passif financier. En compte de résultat, les redevances de location financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

2.6) Participations dans des sociétés liées

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une provision pour dépréciation est constatée par résultat. En cas d'évolution ultérieure favorable, la provision est reprise en capitaux propres si elle porte sur des actions (reprise possible par résultat dans le cas d'une obligation).

Les prêts initialement comptabilisés à la juste valeur, sont ensuite comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Cet examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs.

2.7) Créances financières

Les créances financières comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés.

2.8) Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.9) Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée en perte au compte de résultat.

2.10) Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

2.11) Capital

Les actions ordinaires sont classées au poste capital. Les coûts relatifs à l'émission de nouvelles actions sont repris en déduction du produit de l'émission, net d'impôt.

2.12) Avances conditionnées

Les avances conditionnées regroupent les avances remboursables versées par l'Etat en faveur de la recherche.

2.13) Emprunts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en dettes courantes sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement de ces emprunts pour au moins 12 mois à la date de la clôture.

2.14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les différences temporaires dues au titre de la distribution éventuelle de réserves des filiales sont provisionnées sauf dans la mesure où le Groupe contrôle la distribution et qu'il est probable que ces différences temporaires ne seront pas réalisées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.15) Pensions et indemnités de départ à la retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

(1) Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

(2) Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

(3) Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la juste valeur des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne.
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : en France, un salarié partant en retraite touche une Indemnité de Fin de Carrière.

2.16) Provisions pour restructuration

Le coût des restructurations est intégralement provisionné pour un exercice donné lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture dudit exercice par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Le montant de cette provision couvre essentiellement le paiement des indemnités de licenciement et de départ en préretraite, des préavis non effectués, des formations des personnes sortant des effectifs et prend également en compte les coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, les dépréciations de stocks et d'autres actifs liées directement à des mesures de restructuration sont également prises en compte dans les provisions.

2.17) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement si le remboursement est certain.

Les provisions pour affaires comptabilisées par le Groupe couvrent les garanties sur produits vendus ainsi que certains risques spécifiques. Les provisions concernant les garanties sur des produits couvrent essentiellement le risque de retours justifiés pendant la période de garantie de produits vendus. Cette garantie peut aller de 12 mois pour les batteries standards à 10 ans, hors cas exceptionnels. Le Groupe comptabilise également des provisions pour faire face à des réclamations de clients sur des produits livrés.

Les provisions pour affaires sont déterminées à partir d'informations indiquant que des problèmes techniques sont survenus sur des produits, soit vendus, soit en stock. Les sources d'informations peuvent être internes (service assurance-qualité) ou externes (service commercial après réclamations reçues des clients). Ces informations sont traitées par les services techniques et les services qualité qui analysent et déterminent statistiquement les quantités concernées.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie sur les produits vendus en se fondant sur les conditions contractuelles et les données statistiques établies sur la base de l'expérience passée ainsi que sur des estimations et des hypothèses établies par le Groupe en fonction des informations relatives aux risques sous-jacents.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées à partir de réclamations formelles faites par les clients du Groupe. Les informations contenues dans ces réclamations formelles sont confrontées aux données techniques internes permettant ainsi d'évaluer le montant du risque.

Les coûts effectivement supportés par le Groupe peuvent diverger de ces estimations ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation, notamment pour les provisions liées aux coûts de recyclage pour les batteries en fin de vie qui sont retournées.

2.18) Chiffre d'affaires et contrats de construction

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

En général le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction (principalement ceux correspondants à la construction ou la conception de batteries spécifiques), le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à la terminaison. Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif pour la partie correspondant à des travaux non encore effectués. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en "Créances sur contrats à long terme". S'il est négatif il est comptabilisé au passif en "Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme".

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.

2.19) Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement :

- le coût de production, qui inclut le coût d'acquisition des matières premières et autres composants utilisés pour la production, les charges directes de production (principalement les salaires) et les charges indirectes de production dans la mesure où elles sont rattachées à la production des produits vendus ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions ; et
- les frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

2.20) Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes.

2.21) Résultat opérationnel

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement, les autres produits et charges, les coûts de restructuration. La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant résultat financier et impôts sur les bénéfices.

2.22) Résultat financier

Il inclut les charges et produits d'intérêts, les variations de valeur des actifs financiers (actifs détenus à des fins de transaction ou placements disponibles à la vente), les dépréciations des autres immobilisations financières, les pertes et gains de change, les variations de valeur des instruments financiers (qualifiés de couverture ou non) et d'autres charges et produits financiers nets. Il intègre également la composante financière du coût des pensions et d'actualisation des actifs et passifs.

2.23) Instruments financiers

Le Groupe peut être amené à utiliser des contrats portant sur des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des cours de change et des prix de certains métaux.

Les normes IAS32/39 ont été appliquées par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2005.

Lors de leur comptabilisation initiale les actifs ou passifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les dérivés qui constituent des actifs, sont évalués à leur juste valeur sauf en ce qui concerne:

- (a) les prêts et créances qui sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- (b) les placements détenus jusqu'à leur échéance qui sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ; et
- (c) les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, qui sont évalués au coût.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'élément couvert est comptabilisée conformément à l'IAS 39.

Pour les couvertures de juste valeur:

- (a) le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur (pour un instrument de couverture dérivé) ou la composante en monnaie étrangère de sa valeur comptable (pour un instrument de couverture non dérivé) est comptabilisée en résultat ; et
- (b) le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé en résultat. Cette disposition s'applique si l'élément couvert est par ailleurs évalué au coût. La comptabilisation du profit ou de la perte attribuable au risque couvert en résultat s'applique si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente.

Pour les couvertures de flux de trésorerie:

- (a) la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres ;
- (b) la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat.

2.24) Autres produits et autres charges

Ces postes comprennent les plus ou moins values sur cessions de titres de participation et d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2.25) Crédit-bail

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont comptabilisés au bilan au début du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisé sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.26) Distribution de dividendes

La distribution de dividendes a pour conséquence la constatation d'une dette dans les Etats Financiers de l'exercice au cours duquel la distribution a été votée.

2.27) Etablissement des comptes intermédiaires

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les impôts sont calculés dans les comptes intermédiaires en réalisant une projection du taux d'imposition que l'entité estime sur l'ensemble de l'exercice.

2.28) Principales hypothèses d'estimation

Le processus d'établissement des Etats Financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les Etats Financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites lors de l'établissement des Etats Financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et assimilés, des provisions.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

2.29) Application des nouvelles normes IFRS

De nouvelles normes et recommandations ont été publiées et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2006. L'estimation du Groupe sur les impacts de ces nouvelles normes et recommandation est la suivante :

- IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales »

Cette norme n'aura pas d'effet sur les Etats Financiers du Groupe.

- IFRIC 3 "Droits d'émission", IFRIC 4 "Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location", et IFRIC 5 "Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état de sites".

Ces recommandations ne sont pas applicables pour le Groupe et n'auront par conséquent aucun impact sur les Etats Financiers.

Note 3 Risques de marché et politique de gestion des risques financiers

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de gré à gré pour gérer son exposition aux risques de variation de taux d'intérêt. Les opérations de dérivés de taux ont pour objet de convertir au moins 50% de la dette Senior en taux fixe afin de réduire l'exposition nette du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Les dérivés de taux représentent les caractéristiques suivantes :

Swap de taux	Montants notionnels de l'échéance			En devises	Valeur de marche
	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Au 30 juin 2005 en millions d'euros					
Payeur fixe	221,5	193,5	-	USD	0,4
Payeur fixe	27,6	27,6	-	EUR	(0,4)

Gestion de l'exposition aux risques de fluctuation du cours des matières premières

Les fluctuations des cours des métaux que Saft utilise pour produire ses batteries peuvent avoir un impact significatif sur la marge brute du Groupe. Certains des métaux utilisés par Saft dans la fabrication de ses batteries se négocient sur les marchés internationaux de matières premières, en particulier le nickel et le cobalt. Saft utilise des contrats d'achat à terme pour couvrir une part significative de ses besoins prévisionnels de nickel et de cobalt, en recourant généralement à des contrats d'achat à terme libellés en euros. Les plus-values ou moins-values résultant de ces contrats de couverture sont affectées aux coûts de vente de la division dont le besoin est couvert.

Gestion de l'exposition aux risques de fluctuation des taux de change

Saft dispose de sites de production dans neuf pays et commercialise ses produits dans 95 pays. Saft est amené dans certains pays à utiliser des devises autres que l'euro. Les ventes ou les prestations de services sont ainsi réalisées dans des devises autres que l'euro, la principale des devises étrangères utilisées par Saft étant le dollar américain. Les fluctuations de change peuvent donc avoir, à l'avenir, un impact significatif sur la situation financière de Saft et sur la comparabilité d'un exercice à l'autre. Cet impact peut s'apprécier au niveau :

- des risques liés à l'évolution de la devise autre que l'euro dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité ; et
- des risques liés à l'évolution d'une devise autre que celle dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité.

En outre, l'activité de Saft permet de compenser une partie du service de la dette libellée en dollars américains par les revenus d'activités facturées dans cette même monnaie.

Concentration du risque de contrepartie

De par l'activité de Saft, les créances clients sont la principale source de risque de contrepartie. Saft constitue des provisions pour créances douteuses en fonction d'une évaluation du risque de non recouvrement réalisée selon une périodicité trimestrielle ou lorsqu'un événement rend incertain le recouvrement d'une créance. En outre, Saft évalue régulièrement la solvabilité de ses clients.

Note 4 Périmètre de consolidation

Comme décrit dans la note 1, la société Saft Groupe S.A. a été constituée en mars 2005 et est devenue la société mère du Groupe.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2005 comprend les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Quotité de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation
Saft Groupe SA	France	100	IG
Frieman & Wolf Baterietechnik GmbH (Friwo)	Allemagne	100	IG
Saft Batterien GmbH	Allemagne	100	IG
SGH	Allemagne	100	IG
Sonnenschein Lithium GmbH	Allemagne	100	IG
Saft UK Ltd	Angleterre	100	IG
Saft Australia Pty Ltd	Australie	100	IG
Saft Batteries Pty Ltd	Australie	100	IG
Saft Nife ME Ltd	Chypre	100	IG
Saft Batterias SL	Espagne	100	IG
Eternacell, Inc.	Etats-Unis	100	IG
Florida Substrate Inc.	Etats-Unis	100	IG
Saft America Inc	Etats-Unis	100	IG
Saft Federal Systems, Inc.	Etats-Unis	100	IG
Saft US 2003 Inc.	Etats-Unis	100	IG
Saft S.A.	France	100	IG
Saft Acquisition S.A.S	France	100	IG
Saft Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	IG
Saft Batterijen BV	Pays Bas	100	IG
Tadiran Batteries Ltd	Israël	100	IG
Saft Batterie Italia Srl	Italie	100	IG
Saft Finance Sarl	Luxembourg	100	IG
Saft AS Norway	Norvège	100	IG
Saft Ferak AS	République Tchèque	100	IG
Saft Batterie Pte Ltd	Singapour	100	IG
Alcad AB	Suède	100	IG
KB Fastjung 9	Suède	100	IG
Saft AB	Suède	100	IG
Saft Sweden AB	Suède	100	IG
ASB	France	50	IP
MSB	Ecosse	50	IP

Dans le tableau ci-dessus, "IG" signifie que la société est consolidée par intégration globale et "IP" que la société est consolidée par intégration proportionnelle.

Dans le cadre de son activité de production de batteries pour véhicules électriques, Saft et un constructeur automobile ont conclu un accord de partenariat et sont membres de deux groupements d'intérêt économique (GIE). Aux termes de cet accord, le constructeur automobile assure notamment la commercialisation des véhicules équipés de batteries Saft. L'un des GIE est propriétaire des batteries (GBLA), l'autre assure leur location aux propriétaires des véhicules (GLM1). La participation de Saft est de 25 % dans le premier GIE et de 26 % dans le second.

Note 5 Transition aux IFRS

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2004 n'ayant pas été publiés préalablement à la présente publication, il n'y a pas lieu de présenter de comparatif avec un autre référentiel comptable.

Impact du passage aux normes IAS 32-39 au 1 janvier 2005

Le Groupe a décidé conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 d'appliquer au 1^{er} janvier 2005 les normes IFRS 32 et 39 relatives aux instruments financiers. Pour l'exercice 2004 le Groupe a appliqué, pour la comptabilisation des instruments financiers, les principes comptables français.

L'impact de la première application des normes IAS 32-39 se traduit par une augmentation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 détaillé comme suit :

- 2,2 millions d'euros dans les réserves de juste valeur au titre du 1^{er} contrat d'échange de taux d'intérêt mis en place en février 2004 (cf. note 15). Ce montant correspond à une valeur brute de 4,7 millions de dollars soit 3,5 millions d'euros minorés des impôts différés.
- 0,5 million d'euros dans les réserves consolidées au titre des contrats de couverture sur le Nickel correspondant à leur valeur de marché à cette date et comptabilisés au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché selon les principes comptables français au 31 décembre 2004.

Note 6 Informations par segment d'activité et par zone géographique

a) Informations par segment d'activité

Le Groupe Saft est structuré autour des secteurs d'activités suivants:

- La division **Specialty Battery Group (SBG)** qui produit des batteries utilisées notamment dans les compteurs électriques (eau, gaz, électricité), les systèmes automatiques de relevé de compteur et de péage autoroutier, les systèmes de sauvegarde de mémoires d'ordinateurs, les satellites, les radios et équipements portables des forces armées, les missiles et les torpilles.
- La division **Industrial Battery Group (IBG)** qui produit des batteries destinées à l'alimentation d'énergie de secours dans les infrastructures industrielles et les réseaux de télécommunications, les industries aéronautiques et ferroviaires ainsi qu'à l'alimentation d'énergie des véhicules électriques ou hybrides.
- La division **Rechargeable Battery Systems (RBS)** qui produit une gamme spécifique de batteries rechargeables destinées à l'éclairage de sécurité, à des équipements électroniques professionnels ainsi qu'à un nombre restreint d'applications "grand public".
- La division **Autres** comprend les holdings du Groupe.

La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel avant impôt.

SAFT GROUPE SA
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2005

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les trois principaux segments d'activité et Autres.

Au 30 juin 2005 :

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	138,9	54,0	161,3	-	354,2
Chiffre d'affaires inter segment	(21,9)	(9,1)	(29,1)	-	(60,1)
Chiffre d'affaires consolidé	117,0	44,9	132,2	-	294,1
Résultat opérationnel avant impôt	25,7	(0,5)	25,8	(11,2)	39,8
Résultat financier net	-	-	-	-	(26,2)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	13,6
Impôts sur le résultat	-	-	-	-	(8,4)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	5,2
Amortissement des immobilisations corporelles	(3,0)	(1,2)	(3,8)	(0,4)	(8,4)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(1,9)	(0,3)	(3,0)	(0,1)	(5,3)

Au 30 juin 2004 :

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	131,2	62,8	176,3	-	370,3
Chiffre d'affaires inter segment	(19,6)	(11,8)	(34,6)	-	(66,0)
Chiffre d'affaires consolidé	111,6	51,0	141,7	-	304,3
Résultat opérationnel avant impôt	17,9	0,4	22,4	(7,6)	33,1
Résultat financier net	-	-	-	-	(18,0)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	15,1
Impôts sur le résultat	-	-	-	-	(11,9)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	3,2
Amortissement des immobilisations corporelles	(2,5)	(1,0)	(3,4)	(0,4)	(7,3)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(1,9)	(0,3)	(2,6)	(0,2)	(5,0)

Au 30 juin 2005 :

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Autres	Total
Total actif	168,3	70,0	296,5	293,0	827,8
Passif hors capitaux propres	42,2	10,8	85,4	639,5	777,9
Acquisition d'immobilisations	3,2	1,6	4,5	3,2	12,5

Au 31 décembre 2004 pour le bilan et au 30 juin 2004 pour les acquisitions d'immobilisations:

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Autres	Total
Total actif	149,0	73,9	301,1	240,9	764,9
Passif hors capitaux propres	38,7	16,9	93,8	595,8	745,2
Acquisition d'immobilisations	1,8	1,7	6,8	0,3	10,6

b) Information par zone géographique

- Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Europe	152,3	146,3
Amérique du Nord	105,9	117,3
Asie / Océanie	22,0	25,3
Proche Orient et Afrique	12,4	14,3
Amérique du Sud	1,4	1,0
Autres	0,1	0,1
Total	294,1	304,3

Le chiffre d'affaires est alloué sur base de la localisation géographique des clients.

- Total actif :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Europe	682,0	636,5
Amérique du Nord	117,4	94,4
Asie / Océanie	8,9	8,4
Proche Orient et Afrique	19,5	25,6
Amérique du Sud	-	-
Autres	-	-
Total	827,8	764,9

Les actifs sont alloués sur base de leur localisation géographique.

- Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Europe	10,6	8,9
Amérique du Nord	1,2	0,8
Asie / Océanie	0,1	0,1
Proche Orient et Afrique	0,6	0,8
Amérique du Sud	-	-
Autres	-	-
Total	12,5	10,6

Les acquisitions d'immobilisations sont allouées sur base de la localisation géographique des actifs.

Note 7 Immobilisations corporelles nettes

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

en millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2004	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	9,0	25,1	62,6	4,9	4,9	106,5
Acquisitions	-	0,2	5,0	2,0	0,5	7,7
Cessions	-	-	0,1	-	(0,1)	-
Amortissement	-	(0,5)	(6,1)	(0,2)	(0,5)	(7,3)
Ecarts de change	0,1	0,2	0,9	-	-	1,2
Transfert	-	(1,1)	4,3	(3,4)	0,5	0,3
Valeur nette au 30 juin 2004	9,1	23,9	66,8	3,3	5,3	108,4
Valeur nette au 1 ^{er} juillet 2004	9,1	23,9	66,8	3,3	5,3	108,4
Acquisitions	-	1,0	2,6	4,7	0,3	8,6
Cessions	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Amortissement	-	(0,4)	(5,8)	0,2	(0,3)	(6,3)
Ecarts de change	(0,1)	(0,5)	(2,3)	(0,1)	(0,1)	(3,1)
Transfert	-	(0,6)	1,3	(2,1)	0,8	(0,6)
Valeur nette au 31 décembre 2004	9,0	23,4	62,4	6,0	6,0	106,8
Au 31 décembre 2004						
Valeur brute	9,0	48,2	180,0	6,0	15,3	258,5
Cumul des amortissements	-	(24,8)	(117,6)	-	(9,3)	(151,7)
Valeur nette	9,0	23,4	62,4	6,0	6,0	106,8
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2005	9,0	23,4	62,4	6,0	6,0	106,8
Acquisitions	-	0,3	3,4	3,0	0,4	7,1
Cessions	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Amortissement	-	(0,7)	(6,9)	-	(0,8)	(8,4)
Ecarts de change	-	0,6	2,5	-	0,3	3,4
Transfert	-	1,2	2,8	(4,1)	0,1	0,0
Valeur nette au 30 juin 2005	9,0	24,8	64,1	4,9	6,0	108,8
Au 30 juin 2005						
Valeur brute	9,0	51,9	187,1	4,9	15,9	268,8
Cumul des amortissements	-	(27,1)	(123,0)	-	(9,9)	(160,0)
Valeur nette	9,0	24,8	64,1	4,9	6,0	108,8

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement et de location de longue durée s'élèvent à 3,3 millions d'euros au 30 juin 2005 et à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2004, principalement pour l'usine de Nersac. Ces immobilisations sont classées dans les autres immobilisations corporelles dans le tableau ci-dessus.

Les immeubles de placement s'élèvent à 0,8 millions d'euros au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004 (dont 2,7 millions d'euros en valeur brute et 1,9 millions d'euros d'amortissement). Ces immobilisations sont classées dans les autres immobilisations corporelles dans le tableau ci-dessus.

Note 8 Ecart d'acquisition

Au cours du mois de janvier 2004, le groupe Alcatel a cédé ses activités batteries aux Fonds Doughty Hanson. Sur cette même période, les entités opérationnelles du Groupe ont été apportées aux Sociétés Holdings.

Les Etats Financiers reflètent la valeur d'apport des entités opérationnelles du Groupe correspondant au prix payé en janvier 2004 par les Fonds Doughty Hanson (413 millions d'euros en valeur d'entreprise, frais d'acquisition compris).

La valeur d'acquisition des entités opérationnelles du Groupe par les Fonds Doughty Hanson a été allouée en partie sur les actifs et passifs apportés, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur au 14 janvier 2004 sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant. Cette revalorisation par rapport aux valeurs comptables dans le Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 a porté sur :

- les immobilisations incorporelles, pour un montant de 201 millions d'euros. Celles-ci sont principalement composées de marques, projets de recherche et développement, de valeur de la clientèle par ligne de produits. L'impact sur la charge d'amortissement de la réévaluation de ces immobilisations est de 7,8 millions d'euros par an ;
- les immobilisations corporelles pour 24 millions d'euros. La durée de vie de ces immobilisations a été également revue, de sorte que l'impact net de l'actualisation de la valeur des actifs corporels et de leur durée vie conduit à une diminution de la charge d'amortissement annuelle de 3,7 millions d'euros ; et
- les stocks pour un montant de 11 millions d'euros, montant qui a été intégralement consommé sur le premier semestre 2004, générant une diminution de la marge brute d'un montant équivalent (effet non récurrent).

Le solde non alloué par rapport à la valeur d'acquisition a été traité en écart d'acquisition, pour un montant de 117,1 millions d'euros.

L'évolution de l'écart d'acquisition est le suivant :

en millions d'euros

Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2004	0,0
Entrée de périmètre	117,1
Dépréciation	-
Ecart de change	(6,0)
Valeur nette au 30 juin 2004	<u>111,1</u>

Valeur nette au 1 ^{er} juillet 2004	111,1
Dépréciation	-
Ecart de change	0,3
Valeur nette au 31 décembre 2004	<u>111,4</u>

Au 31 décembre 2004

Valeur brute	111,4
Cumul des dépréciations	-
Valeur nette	<u>111,4</u>

Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2005	111,4
Dépréciation	-
Ecart de change	9,4
Valeur nette au 30 juin 2005	<u>120,8</u>

Au 30 juin 2005

Valeur brute	120,8
Cumul des dépréciations	-
Valeur nette	<u>120,8</u>

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes 2004 correspond à l'écart résiduel après allocation d'une partie du prix d'achat sur les immobilisations incorporelles, corporelles et les stocks.

SAFT GROUPE SA
 COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2005

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent.

Au 30 juin 2005 :

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	20,1	-	18,0	38,1
Amérique du Nord	47,9	-	34,8	82,7
Asie / Océanie	-	-	-	-
Proche Orient et Afrique	-	-	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-
	<hr/> 68,0	<hr/> -	<hr/> 52,8	<hr/> 120,8

Au 31 décembre 2004 :

en millions d'euros	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	20,1	-	18,0	38,1
Amérique du Nord	42,5	-	30,8	73,3
Asie / Océanie	-	-	-	-
Proche Orient et Afrique	-	-	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-
	<hr/> 62,6	<hr/> -	<hr/> 48,8	<hr/> 111,4

Note 9 Immobilisations incorporelles nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

en millions d'euros	Logiciels	Marques	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2004	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,3	125,8	-	132,8	258,9
Acquisitions	-	-	2,9	-	2,9
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement	(0,3)	-	-	(4,6)	(4,9)
Ecart de change	-	-	-	-	-
Transfert	0,4	-	-	0,4	0,8
Valeur nette au 30 juin 2004	0,4	125,8	2,9	128,6	257,7
Valeur nette au 1 ^{er} juillet 2004	0,4	125,8	2,9	128,6	257,7
Acquisitions	0,1	-	2,4	0,3	2,8
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement	(0,2)	-	(0,1)	(4,7)	(5,0)
Ecart de change	-	-	-	-	-
Transfert	(0,1)	-	-	0,1	-
Valeur nette au 31 décembre 2004	0,2	125,8	5,2	124,3	255,5
Au 31 décembre 2004					
Valeur brute	2,8	125,8	5,3	134,2	268,1
Cumul des amortissements	(2,6)	-	(0,1)	(9,9)	(12,6)
Valeur nette	0,2	125,8	5,2	124,3	255,5
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2005	0,2	125,8	5,2	124,3	255,5
Acquisitions	-	-	2,6	-	2,6
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement	(0,1)	-	(0,6)	(4,6)	(5,3)
Ecart de change	-	-	-	-	-
Transfert	0,1	-	-	(0,1)	(,0)
Valeur nette au 30 juin 2005	0,2	125,8	7,2	119,6	252,8
Au 30 juin 2005					
Valeur brute	2,9	125,8	7,9	134,1	270,7
Cumul des amortissements	(2,7)	-	(0,7)	(14,5)	(17,9)
Valeur nette	0,2	125,8	7,2	119,6	252,8

L'amortissement des immobilisations incorporelles impacte la ligne « coût des ventes » du compte de résultat.

Note 10 Participations dans des sociétés liées

La société Unicontal, n'étant pas significative, a été exclue du périmètre de consolidation. Le capital de cette société anonyme de droit français qui s'élève à 38 234 euros est détenu à 99,70 % par la société Saft S.A. Le prix de revient des titres détenus s'élève à 379 217 euros pour des capitaux propres au 31 décembre 2004 d'un montant de 259 919 euros. Le résultat net 2004 de la société Unicontal est égal à 10 981 euros.

Note 11 Créances financières

Les créances financières se détaillent de la façon suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Part GIE	0,1	0,1
Dépôts et cautionnement	1,2	1,2
	1,3	1,3

Note 12 Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Matières premières et marchandises		
- valeur brute	29,9	34,3
- dépréciation	(6,6)	(6,8)
- valeur nette	23,3	27,5
En-cours de production industrielle		
- valeur brute	24,6	23,3
- dépréciation	(1,1)	(1,2)
- valeur nette	23,5	22,1
Produits finis (au coût)		
- valeur brute	21,7	25,5
- dépréciation	(2,0)	(2,5)
- valeur nette	19,7	23,0
Total stocks et en-cours	66,5	72,6

L'ensemble des stocks est classé à moins d'un an.

Note 13 Créances vis-à-vis des actionnaires

Les créances vis-à-vis des actionnaires comprennent 83,0 millions d'euros de produits nets relatifs à l'augmentation de capital du 29 juin 2005 dont les augmentations de capital réservées aux salariés, et se décomposent comme suit :

- 81,8 millions d'euros relatifs à l'introduction en bourse (encaissés le 5 juillet 2005) ;
- 0,6 million d'euros liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés étrangers (encaissés en juillet 2005) ; et
- 0,6 million d'euros liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés français (encaissés en août 2005).

Note 14 Créances et comptes rattachés

Les créances et comptes rattachés se détaillent de la manière suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Valeur brute des créances clients	112,9	95,7
Dépréciation des créances clients	(2,8)	(2,7)
Valeur nette des créances clients	110,1	93,0
Créances sur contrats à long terme	0,9	2,4
Etat impôt sur le résultat	9,0	7,9
Etat impôts et taxes	1,3	4,8
Charges payées d'avance	2,0	1,0
Personnel	0,1	0,1
Paiement d'avance	0,6	0,7
Autres	2,0	2,7
	126,0	112,6

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

Note 15 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005		Au 31 décembre 2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
SWAP taux d'intérêt – trading	0,4	0,4	-	-
Dérivés sur matières premières	1,3	2,2	-	-
	1,7	2,6	-	-

Le Groupe est exposé aux risques de hausse des taux d'intérêt sur les Dettes Seniors et la Dette Mezzanine, celles-ci ayant été contractées à taux variables. Afin de se prémunir contre ces risques Saft a négocié successivement au fur et à mesure des refinancements des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Un 1^{er} contrat d'échange de taux d'intérêt, mis en place en février 2004, a été liquidé le 17 février 2005. Il a donné lieu à l'encaissement, par SAFT, d'une soulte de 5,8 millions de dollars à cette date. Pour l'exercice 2004, en application des principes comptables français, retenus pour la comptabilisation des instruments financiers avant le passage à IAS 32/39 au 1^{er} janvier 2005, sa valeur de marché (bénéficiaire) de 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2004 n'a pas été constatée dans les comptes arrêtés à cette date, l'instrument étant considéré comme un instrument de couverture du risque de taux. En application des règles de première application d'IAS 39 la valeur de marché de l'instrument a été constatée en capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 et sera amortie par le résultat sur la durée initiale de l'instrument (5 ans) jusqu'en 2009. Pour la période du 1^{er} janvier 2005 à la date de liquidation de l'instrument le 17 février 2005, en l'absence de documentation de la relation de couverture désignée au sens de l'IAS 39, les variations de valeur de marché ont été constatées en résultat sur la période (soit 1,0 million de dollars).

Un 2^{ème} contrat d'échange de taux d'intérêt a été mis en place le 17 février 2005 à échéance au 17 décembre 2007. Il a été liquidé par anticipation le 22 juillet 2005. Ce contrat n'a pas donné lieu à un versement d'une soulte car elle est intégrée en minoration des taux d'intérêt du swap suivant. Dans les comptes consolidés au 30 juin 2005, du à l'absence de documentation de la relation de couverture désignée au sens de l'IAS 39, les variations de la valeur de marché de ce contrat ont été constatées en résultat sur la période pour un montant de 37 milliers d'euros. Ce contrat a permis d'obtenir un taux fixe de 2,7525 % l'an sur un montant de dettes de 27,6 millions d'euros (la dette à taux variable en euros représentant après effet de ces contrats d'échange de taux d'intérêts un montant de 227,3 millions d'euros), et de 3,8275 % l'an sur un montant de dettes libellées en dollars américains de 273,8 millions de dollars américains (la dette à taux variable en dollars américains étant après effet de ces contrats intégralement transformée en dette à taux fixe).

Un 3^{ème} contrat a été négocié le 22 juillet 2005 (voir note 34).

Les dérivés sur matières premières sont des instruments sur le nickel uniquement.

Note 16 Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et équivalents trésorerie se compose des éléments suivants :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Banque	50,6	91,6
Autres	0,7	0,5
	51,3	92,1

Note 17 Capitaux propres

a) Capital et primes

Au 30 juin 2005, la répartition du nombre d'action de Saft Groupe S.A. est la suivante (actions classiques hors options) :

en nombre d'actions

Capital initial	225 000
Apport de Saft Finance Sarl	14 963 000
Augmentation de capital suite à l'introduction en bourse (y compris celle réservée aux salariés)	3 326 086
	18 514 086

Le capital au 1^{er} janvier 2004, 31 décembre 2004 et 1^{er} janvier 2005 correspond au capital de la société Saft Finance Sarl entité mère du Groupe avant l'opération de réorganisation intervenue préalablement à l'introduction en bourse. Le capital et les primes d'émission au 30 juin 2005 correspondent au capital et primes d'émission de la Société Saft Groupe S.A., les primes d'émissions consécutives à l'apport de Saft Finance Sarl à Saft Groupe S.A. ayant été retraités de l'impact de l'acquisition inversée.

Traitement de la réorganisation

Préalablement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, la totalité des parts sociales de Saft Finance Sarl ont été apportées à la Société Saft Groupe S.A. Cette opération dénommée la "Réorganisation" s'analyse, au sens de la norme IFRS 3, comme une acquisition inversée dont les actifs et passifs doivent être repris à la valeur préexistante à l'opération d'apport.

Les opérations d'apports des actions de Saft Finance Sarl à Saft Groupe S.A. ont donné lieu à la comptabilisation des titres Saft Finance Sarl pour une valeur de 204,0 millions d'euros, à la reprise d'une dette de 59,1 millions d'euros et à un accroissement des capitaux propres de 144,9 millions d'euros.

Dans les Etats Financiers consolidés du Groupe, cette transaction a été éliminée afin de conserver les éléments d'actif et de passif à leurs valeurs avant l'opération d'apport. L'impact de cet ajustement est le suivant :

- élimination des 11,0 millions d'euros de capital de Saft Finance Sarl à l'ouverture; et
- élimination de la prime d'émission de 193,0 millions d'euros enregistrée dans les Etats Financiers statutaires individuels de Saft Groupe S.A.

En application des normes IFRS, l'impact net de la Réorganisation est donc de 59,1 millions d'euros, déduits des capitaux propres, qui correspond à la dette reprise par Saft Groupe S.A.

b) Réserves de juste valeur

L'évolution des réserves de juste valeur est la suivante :

en millions d'euros

Au 31 décembre 2004	-
Adoption d'IAS32/39 (Note 5)	2,2
Au 1 ^{er} janvier 2005	2,2
Couvertures de flux de trésorerie	
- Perte de juste valeur sur la période	(0,5)
- Impôts sur les pertes de juste valeur	0,2
- transfert en résultat net	-
Au 30 juin 2005	1,9

c) Réserves de conversion

L'évolution des réserves de conversion est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Note 18 Emprunts

Evolution de l'endettement du Groupe

a) Au 31 décembre 2004

L'acquisition du Groupe par les Fonds Doughty Hanson en janvier 2004 a été financée par un endettement bancaire de 290 millions d'euros (à taux variable couvert par un 1^{er} contrat d'échange de taux d'intérêt, voir note 15) supporté par le Groupe et par des avances en comptes courants d'actionnaires pour un montant de 108,5 millions d'euros (voir note 32). Des frais bancaires d'un montant de 13,8 millions d'euros ont été payés lors de la mise en place du financement et capitalisés. Les charges financières relatives à l'ensemble de ces financements s'élèvent à 31,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le 17 décembre 2004, les dettes initialement contractées ont été remboursées de façon anticipée et un financement d'un montant de 460,0 millions d'euros a été mis en place (à taux variable couvert par un 2^{ème} contrat d'échange de taux d'intérêt voir note 15). De nouveaux frais bancaires d'un montant de 9,8 millions d'euros ont été payés lors de ce refinancement et capitalisés. Des pénalités relatives au remboursement anticipé des dettes initialement contractées d'un montant de 2,3 millions d'euros ont également été payées et comptabilisées en charge sur l'exercice 2004. Les frais bancaires d'un montant de 13,8 millions d'euros, capitalisés lors du financement décrit au paragraphe précédent au niveau de chaque société emprunteuse au prorata des montants empruntés ont été intégralement amortis dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

b) Au 30 juin 2005

Au 30 juin 2005, les dettes financières du Groupe liées au refinancement du 17 décembre 2004 correspondent principalement à :

- des emprunts « Senior debt » répartis en 3 tranches remboursables pour la Tranche A en 7 ans, pour la Tranche B en 8 ans et pour la tranche C en 9 ans. Ces emprunts ont été souscrits en euro et en dollar américain.
- un emprunt dit Mezzanine uniquement en euro, remboursable après remboursement complet de la dette Senior.

Les intérêts sur l'emprunt dit Mezzanine sont partiellement capitalisés.

Les taux d'intérêts moyens sont, sur :

- les emprunts senior debt en euro de 5,133% et en dollar américain de 5,505%
- l'emprunt dit Mezzanine de 7,799% pour le taux payé et de 5,656% pour le taux capitalisé

Analyse de la dette au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004

a) Analyse de la dette par nature

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Non courant		
Senior debt – tranche A	135,2	127,7
Senior debt – tranche B	98,8	95,9
Senior debt – tranche C	109,4	104,0
Mezzanine	113,2	110,2
Autres dettes financières	0,3	0,3
Crédit-bail	2,1	2,2
	459,0	440,3
Courant		
Senior debt – tranche A	10,1	8,4
Senior debt – tranche B	3,0	-
Intérêts courus	1,1	1,8
Crédit-bail	0,2	0,2
	14,4	10,4

b) Analyse par échéance de remboursement

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Entre 1 et 2 ans	21,5	28,0
Entre 2 et 5 ans	65,2	59,9
Plus de 5 ans	372,3	352,4
	459,0	440,3

c) Analyse de la dette par devise

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Euro	261,1	201,0
Dollar américain	221,5	259,5
	482,6	460,5
Frais bancaires	(9,2)	(9,8)
	473,4	450,7

Les dettes existantes au 30 juin 2005 ont été refinancées suite à l'introduction en bourse (voir Note 34)

Note 19 Autres dettes à long terme

Saft Finance Sarl s'est engagée, au titre du contrat d'acquisition entre les Fonds Doughty Hanson et Alcatel, à verser, dès qu'elle devient distribuable en accord avec EADS (qui détient 50 % de la participation de ASB) la moitié de la trésorerie que ASB détenait à la date de réalisation de la cession du Groupe Saft par Alcatel aux Fonds Doughty Hanson, soit 4,2 millions d'euros.

Le paiement ayant un caractère probable et en application de IFRS 3, le montant actualisé de cette somme a été constaté en dettes à long terme au passif.

Note 20 Impôts

a) Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(12,0)	(11,3)
(Charge) / produit d'impôts différés	3,6	(0,6)
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(8,4)	(11,9)

La variation des impôts différés entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005 provient principalement de la constatation d'un impôt différé actif chez Saft Sweden AB généré par le déficit fiscal de la période.

b) Rationalisation de la charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt (35,43% en juin 2005 et 2004) et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Résultat net avant impôt	13,6	15,1
Charge d'impôt théorique (au taux en vigueur dans chaque pays)	(4,8)	(6,8)
Effet de la différence de taux entre France et autres pays	(0,8)	(1,1)
Autres différences temporaires non reconnues	1,3	2,0
Produits non taxables	(0,3)	(0,6)
Charges non déductibles	0,1	0,1
Déficits de la période n'ayant pas donné lieu à activation d'impôt différé	(3,9)	(5,5)
Charge / (produit) d'impôt rapporté(e) dans le compte de résultat	(8,4)	(11,9)
Taux d'impôt effectif	61,76 %	78,81 %

c) Impôts différés constatés au bilan

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Actifs d'impôts différés à recouvrir à plus de 12 mois	11,6	9,1
Actifs d'impôts différés à recouvrir à moins de 12 mois	3,6	3,2
	15,2	12,3
Passifs d'impôts différés à recouvrir à plus de 12 mois	51,9	54,1
Passifs d'impôts différés à recouvrir à moins de 12 mois	4,8	3,7
	56,7	57,8

SAFT GROUPE SA
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2005

La variation des impôts différés nets est la suivante :

en millions d'euros

1^{er} janvier 2004	0,0
Entrée de périmètre	(49,4)
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(0,6)
Ecart de change	0,1
Au 30 juin 2004	(49,9)
Au 1^{er} juillet 2004	(49,9)
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	4,5
Ecart de change	(0,1)
Au 31 décembre 2004	(45,5)
IAS32/39 au 1 ^{er} janvier 2005	(1,3)
Au 1^{er} janvier 2005	(46,8)
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	3,6
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en capitaux propres	0,2
Ecart de change	1,5
Au 30 juin 2005	(41,5)

Les sources d'impôts différés passifs sont les suivantes :

en millions d'euros	Ajustement juste valeur (acquisition)	Dépréciation d'actifs	Différences temporaires	Total impôts différés passifs
1^{er} janvier 2004	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	56,1	1,3	2,4	59,8
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(1,8)	0,1	1,8	0,1
Ecart de change	-	-	-	-
Au 30 juin 2004	54,3	1,4	4,2	59,9
Au 1^{er} juillet 2004	54,3	1,4	4,2	59,9
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(1,8)	0,1	(0,4)	(2,1)
Ecart de change	-	-	-	-
Au 31 décembre 2004	52,5	1,5	3,8	57,8
IAS32/39 au 1 ^{er} janvier 2005	-	-	1,3	1,3
Au 1^{er} janvier 2005	52,5	1,5	5,1	59,1
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(1,0)	1,9	(0,8)	0,1
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en capitaux propres	-	-	(0,2)	(0,2)
Reclassement	(0,6)	-	-	(0,6)
Ecart de change	(1,9)	-	0,2	(1,7)
Au 30 juin 2005	49,0	3,4	4,3	56,7

SAFT GROUPE SA
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2005

Les sources d'impôts différés actifs sont les suivantes :

en millions d'euros	Ajustement juste valeur (acquisition)	Elimination de marge interne sur stock	Différences temporaires	Autres	Total impôts différés actifs
1^{er} janvier 2004	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	4,1	1,8	4,2	0,4	10,5
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	-	-	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Ecart de change	-	-	-	0,1	0,1
Au 30 juin 2004	4,1	1,8	3,7	0,4	10,0
Au 1^{er} juillet 2004	4,1	1,8	3,7	0,4	10,0
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	-	(0,8)	2,9	0,3	2,4
Ecart de change	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Au 31 décembre 2004	4,1	1,0	6,5	0,7	12,3
IAS32/39 au 1 ^{er} janvier 2005	-	-	-	-	-
Au 1^{er} janvier 2005	4,1	1,0	6,5	0,7	12,3
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	(0,3)	0,2	4,4	(0,8)	3,5
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en capitaux propres	-	-	-	-	-
Reclassement	(0,6)	-	-	-	(0,6)
Ecart de change	-	-	(0,1)	0,1	0,0
Au 30 juin 2005	3,2	1,2	10,8	0,0	15,2

Le Groupe procède à une analyse de ses impôts différés dans chaque pays suivant la situation propre de l'entité concernée ou du groupe d'intégration fiscale et les règles fiscales nationales, notamment en matière de report des pertes fiscales.

Les impôts différés non activés s'élèvent au 30 juin 2005 à 1,4 million de livres sterling pour Saft Ltd en Grande-Bretagne, à 162 000 dollars australiens pour Saft Australia PTY Ltd, à 18,6 millions d'euros pour Saft Finance et à 7,1 millions d'euros pour Saft Groupe S.A.

Les différences temporaires correspondent à des différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Elles incluent notamment des provisions pour indemnités de fin de carrières, des provisions non déductibles et des retraitements de consolidation.

Note 21 Pensions et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

- les pensions et indemnités de fin de carrière,
- les autres avantages à long terme (avantages liés à l'ancienneté, pré-retraite, etc).

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Provision au bilan		
Pensions et indemnités de fin de carrière	20,2	19,4
Autres avantages à long terme	3,8	4,4
	24,0	23,8

a) Pensions et indemnités de fin de carrière

Provision comptabilisée au bilan

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :
en millions d'euros

	Engagements de retraite		
	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005
EVALUATION DES ENGAGEMENTS			
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	-	-	25,5
Charge normale de l'exercice	0,6	1,2	0,5
Charge d'intérêt	0,5	1,1	0,6
Acquisitions d'activité	24,7	24,7	-
Pertes et (gains) actuariels	-	0,1	-
Prestations payées	(0,6)	(1,6)	(0,2)
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	25,2	25,5	26,4
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS			
Valeur de marché des fonds investis à l'ouverture	-	-	6,0
Rendement réel des fonds	0,1	0,3	0,1
Acquisitions d'activité	5,7	5,7	-
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	5,8	6,0	6,1
Couverture financière	(19,4)	(19,5)	(20,3)
Pertes et gains actuariels non reconnus	-	0,1	0,1
Montant (provisionné)/actif	(19,4)	(19,4)	(20,2)

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005
Charge normale de l'exercice	0,6	1,2	0,5
Charge d'intérêt	0,5	1,1	0,6
Rendement attendu des fonds	(0,1)	(0,3)	(0,1)
Coût net sur la période	1,0	2,0	1,0

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

en millions d'euros	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005
Montant (provisionné)/actif en début de période	-	-	(19,4)
Acquisitions d'activité	(19,0)	(19,0)	-
Coût net sur la période	(1,0)	(2,0)	(1,0)
Cotisations/Prestations versées	0,6	1,6	0,2
Autres provisions hors pension stricto sensu	-	(1,5)	(1,9)
Montant (provisionné)/actif en fin de période	(19,4)	(20,9)	(22,1)

Hypothèses actuarielles

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2005 et 2004 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés):

	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%	4,5%
Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	2,2%	2,7%	2,7%
Taux de rendement long terme sur les actifs	4,5%	4,5%	4,5%

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2004 et 2005 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
France	4,5%	3,0%	4,5%
Allemagne	4,8%	2,2%	N/A
Norvège	5,0%	3,0%	6,0%
Italie	3,9%	3,5%	N/A

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

b) Autres avantages à long terme et préretraite

Les autres avantages à long terme font l'objet de provisions pour un montant de 3,6 millions d'euros au 30 juin 2004, 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 3,8 millions d'euros au 30 juin 2005.

Ces régimes sont essentiellement des gratifications d'ancienneté versées en France, à Singapour, en Tchéquie ainsi qu'un régime de congés liés à l'ancienneté en Australie.

Un régime de préretraite israélien fait l'objet d'une provision pour un montant de 0,4 millions d'euros au 30 juin 2004, 0,3 millions d'euros au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005.

John Searle, président du directoire de la Société, participe à un régime de retraite complémentaire qui concerne également un ancien cadre dirigeant du Groupe. Les bénéficiaires de ce régime auront vocation à percevoir une pension de retraite supplémentaire. Le financement de ce régime est entièrement à la charge du Groupe. Ces engagements sont entièrement provisionnés et s'élèvent au 31 décembre 2004 à 237.000 euros.

Note 22 Provisions pour risques et charges et autres dettes

en millions d'euros	Provisions / Affaires	Provisions restructuration	Autres provisions	Total
1^{er} janvier 2004	0,0	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	53,0	12,7	16,2	81,9
Dotation de l'exercice	5,0	0,6	2,7	8,3
Utilisations	(2,3)	(2,6)	(0,9)	(5,8)
Reprise sans objet	(0,4)	-	(2,6)	(3,0)
Transfert	(2,4)	1,3	(0,4)	(1,5)
Ecart de change	0,8	-	0,4	1,2
Ajustement du taux d'actualisation	(0,2)	-	0,1	(0,1)
Au 30 juin 2004	53,5	12,0	15,5	81,0
Au 1^{er} juillet 2004	53,5	12,0	15,5	81,0
Dotation de l'exercice	17,2	0,9	(0,8)	17,3
Utilisations	(1,9)	(3,8)	(0,3)	(6,0)
Reprise sans objet	(13,0)	(0,3)	(2,1)	(15,4)
Ecart de change	(2,3)	-	(0,9)	(3,2)
Transfert	-	(2,7)	0,9	(1,8)
Ajustement du taux d'actualisation	0,3	-	0,1	0,4
Au 31 décembre 2004	53,8	6,1	12,4	72,3
Au 1^{er} janvier 2005	53,8	6,1	12,4	72,3
Dotation de l'exercice	6,1	0,3	0,4	6,8
Utilisations	(2,1)	(1,1)	(1,1)	(4,3)
Reprise sans objet	(6,1)	(0,1)	(0,3)	(6,5)
Transfert	(0,3)	0,8	0,2	0,7
Ecart de change	2,4	0,1	0,9	3,4
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	-	0,1	0,2
Au 30 juin 2005	53,9	6,1	12,6	72,6

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Non courant	50,1	51,1
Courant	22,5	21,2
	72,6	72,3

a) Provisions pour affaires

Provisions pour affaires :

Les provisions pour affaires couvrent les garanties sur produits vendus et les risques spécifiques. Au 30 juin 2005, les provisions pour affaires s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005
Provisions pour garantie	44,8
Provisions pour pénalités	0,8
Provisions pour litiges (*)	2,0
Provisions pour pertes sur contrat à long terme	0,1
Autres provisions (**)	6,2
	53,9

(*) La Société estime qu'aucun litige, pris individuellement, n'est significatif.

(**) Comprend principalement les provisions pour coûts de recyclage des batteries usagées.

Au 30 juin 2005, les provisions pour affaires dans la division IBG comprennent les éléments suivants :

- une provision de 9,9 millions d'euros liée aux batteries Ni-Cd pour les véhicules électriques ;
- une provision de 4,0 millions d'euros liée aux coûts de recyclage pour les batteries en fin de vie qui sont retournées chez Saft ;
- une provision de 0,8 million d'euros relative à une garantie liée au contrat BESS en Alaska.

Au 30 juin 2005, les provisions pour affaires dans la division SBG sont principalement liées :

- à des garanties données au gouvernement américain pour des batteries qui sont utilisées dans des applications militaires (6,9 millions d'euros) ;
- à des clients de Tadiran Batteries Ltd en Israël (3,2 millions d'euros).

b) Provisions pour restructurations

Au 30 juin 2005, les provisions pour restructuration concernent principalement :

- la société Friwo à hauteur de 3,0 millions d'euros. La société Friwo (acquise en 2003), a vu une partie de son activité s'arrêter, le site de production de Duisburg fermer et l'activité résiduelle transférer près de Francfort ; et
- une provision pour recyclage de batteries relative à une activité brésilienne qui a été vendue en 2001.

c) Autres provisions

Au 30 juin 2005, les autres provisions incluent une provision de 8,2 millions d'euros liée aux coûts de dépollution du site Valdosta aux Etats-Unis, ainsi qu'une provision de 3,6 millions d'euros pour les médailles du travail en France.

Note 23 Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse est la suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Fournisseurs	70,7	70,2
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	6,7	6,3
Charges à payer et autres dettes	14,5	11,1
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	32,4	39,0
Autres avances et acomptes reçus des clients	5,9	5,1
Autres dettes	1,5	1,6
	131,7	133,3

Note 24 Charges par nature

L'impact des amortissements, dépréciations et pertes de valeur et des frais de personnel dans le résultat opérationnel est le suivant :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Amortissements, dépréciation et pertes de valeur	(13,7)	(12,4)
Charges salariales et charges sociales	(81,5)	(84,7)
Retraites	(1,0)	(1,0)
Frais de transaction	(6,3)	(4,1)
Autres	(151,8)	(169,0)
	(254,3)	(271,2)

La ligne « autres » est principalement composée du coût d'acquisition des matières premières et des frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

Ce détail par nature de charges se ventile dans les lignes suivantes du compte de résultat :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Coût des ventes	(202,5)	(221,9)
Frais de distribution et de vente	(16,2)	(17,2)
Frais administratifs	(19,6)	(20,2)
Frais de transaction	(6,3)	(4,1)
Frais de recherche	(2,9)	(2,0)
Frais de développement	(6,6)	(5,8)
Frais de restructuration	(0,3)	(0,9)
Autres charges / produits d'exploitation	0,1	0,9
	<u>(254,3)</u>	<u>(271,2)</u>

Les frais de transaction en 2004, de 4,1 millions d'euros, concernent l'acquisition du Groupe par Doughty Hanson et en 2005, de 6,3 millions d'euros, l'introduction en Bourse. Les frais de transaction relatifs à l'introduction en Bourse sont au 30 juin 2005 repris brut de TVA, en attendant une clarification ultérieure du traitement de la TVA.

Note 25 Frais de restructuration

L'analyse des coûts de restructuration est la suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Restructuration Allemagne	-	(0,7)
Restructuration France	(0,1)	(0,2)
Provision pour recyclage au Brésil	(0,2)	-
	<u>(0,3)</u>	<u>(0,9)</u>

Note 26 Autres charges / produits d'exploitation

L'analyse des autres produits et charges est la suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Gains sur cessions d'immobilisations	-	1,0
Autres	0,3	-
Autres produits	<u>0,3</u>	<u>1,0</u>
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	-
Autres	(0,2)	(0,1)
Autres charges	<u>(0,2)</u>	<u>(0,1)</u>
	<u>0,1</u>	<u>0,9</u>

Note 27 Charges / produits financiers

Le détail du résultat financier net est le suivant :

En millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Intérêts financiers		
- emprunts bancaires	(18,5)	(9,9)
- prêts accordés par Saft Luxembourg	-	(7,5)
- actualisation des provisions pour risques et charges	(0,7)	(0,3)
- autres	(0,1)	(2,4)
Produits financiers		
- Saft Beta	1,7	-
- autres	0,0	0,3
Gains et pertes de change	(8,7)	1,8
Juste valeur des instruments financiers	0,1	-
	(26,2)	(18,0)

Les frais financiers du 1er semestre 2005 comprennent une perte de change de 8,7 millions d'euros, due à des écarts de change sur des endettements bancaires libellés dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité contre un profit de change de 1,8 millions d'euros au 1er semestre 2004.

Note 28 Résultat par action

Le résultat net par action au 30 juin 2005 est calculé à partir du nombre réel de parts sociales de Saft Groupe S.A. en circulation au 30 juin 2005, soit 18 514 086 c'est-à-dire y compris l'ensemble des titres émis au cours de la période dans le cadre des opérations de réorganisation et d'introduction en bourse (y compris l'offre réservée aux salariés). Le résultat net par action au 30 juin 2004 a été calculé sur cette même base en tenant compte du nombre de titres émis par Saft Groupe S.A. au 30 juin 2005.

Il n'y a pas d'instruments de capitaux propres induisant une dilution potentielle au 30 juin 2004 et 2005 (voir également note 35).

Note 29 Flux de trésorerie générés par l'activité

Le détail des flux de trésorerie générés par l'activité est le suivant :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Résultat net	5,2	3,2
Ajustements :		
- Impôts (note 20)	8,4	11,9
- Amortissements des actifs incorporels (note 9)	5,3	4,9
- Amortissements des actifs corporels (note 7)	8,4	7,3
- Juste valeur des plans d'actions accordés aux salariés	0,3	-
- Charges et produits financiers (note 27)	17,5	19,8
- (Gains) / pertes de change sur emprunts (note 27)	8,7	(1,8)
- Subventions de R&D	-	(0,3)
- Crédit-bail	(0,1)	-
- Variation des provisions	(3,2)	(0,4)
- (Produits) / charges sur cession d'actifs non courant	-	(1,0)
Impôts à payer	(10,3)	(3,7)
Intérêts à payer	(8,3)	(9,1)
Variation du besoin en fonds de roulement (hors effets de périmètre et de change)		
- sur les stocks	8,7	8,0
- sur les créances et autres créances	(9,2)	(19,1)
- sur les fournisseurs et autres dettes	2,2	16,0
Flux de trésorerie générés par l'activité	33,6	35,7

Note 30 Participation dans les co-entreprises

Le Groupe détient 50 % du capital d'ASB, sa filiale commune avec EADS, et indirectement 50 % du capital de MSB, société détenue à 100 % par ASB. Le sous-groupe ASB est consolidé en intégration proportionnelle à 50 %. La part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de ce sous-groupe, incluse dans les Etats Financiers Consolidés, est la suivante:

La quote-part du Groupe dans le bilan des sociétés ASB et MSB est la suivante :

en millions d'euros	Au 30 juin 2005		Au 31 décembre 2004	
	ASB	MSB	ASB	MSB
Actifs non courants	2,0	0,4	1,6	0,5
Actifs courants	7,1	2,1	7,1	1,9
	9,1	2,5	8,7	2,4
Passifs non courants	0,7	0,1	0,8	0,1
Passifs courants	2,8	1,1	2,9	1,0
	3,5	1,2	3,7	1,1
Actifs net	5,6	1,3	5,0	1,3

La quote-part du Groupe dans le compte de résultat des sociétés ASB et MSB est la suivante :

En millions d'euros	Au 30 juin 2005		Au 30 juin 2004
	ASB	MSB	ASB et MSB
Chiffre d'affaires	2,9	1,5	5,0
Coût des ventes	(2,3)	(1,3)	(3,4)
Frais administratifs et commerciaux	(0,5)	(0,2)	(0,8)
Charges / produits financiers	0,1	-	0,1
Impôt sur le bénéfice	-	-	(0,4)
Résultat de la période	0,2	0,0	0,5

Note 31 Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

Le tableau ci-après résume les engagements hors bilan.

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Garanties données sur offres	0,3	0,2
Garanties sur avances reçues	2,8	2,6
Garanties données sur contrats	10,2	9,3
Effets escomptés non échus et assimilés	-	-
Autres engagements	4,1	6,9
Sous total - engagements donnés	17,4	19,0

a) Cautionnements et garanties

Saft a consenti certains engagements à l'égard de ses clients aux fins d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus, restitution, etc). Le montant total de ces engagements est de 17,4 millions d'euros au 30 juin 2005. Cette somme représente le montant maximal potentiel (non actualisé) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données et n'est pas diminuée des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre de recours en justice ou du fait de contre garanties reçues dont le montant s'élève à 0,7 million d'euros en au 30 juin 2005.

b) Garanties données sur la dette, les avances reçues et sûretés réelles

Ces sûretés réelles accordées au bénéfice des établissements financiers prêteurs seniors portent sur les actions et les actifs détenus par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les sociétés du Groupe qui ont accordé des sûretés réelles sur leurs actifs sont Saft Finance Sarl, Saft Ferak AS, Saft Acquisition SAS, Saft S.A., Unicontal S.A., Saft Sweden AB, Saft AB, KB Fastjung 9, Alcad AB, Tadiran Batteries Ltd, Saft US 2003, Inc., Saft America, Inc., Saft Federal system, Inc., Florida Substrate Inc. et Eternacell, Inc.

Saft n'a consenti aucune autre sûreté réelle et n'a pas recours au financement par le biais d'escompte d'effets ou de créances.

c) Autres engagements

en millions d'euros	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Obligation d'achat inconditionnelle	4,3	4,8
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	0,5	0,6
Sous total - Engagements sur achats	4,8	5,4
Engagement sur créances - Dailly	-	-
Autres engagements	-	-
Total - Autres engagements	4,8	5,4

John Searle, président du directoire de la Société, a droit à recevoir une indemnité de départ équivalente à 18 mois de salaires en cas de licenciement, sauf dans les cas où il serait mis fin à son contrat de travail avec Saft S.A. pour faute lourde ou grave.

Note 32 Transactions avec les parties liées

Les entités opérationnelles du Groupe sont indirectement détenues par les sociétés suivantes : Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited, Officers Nominees Limited, HVB-Offene Unternehmensbeteiligungs-AG, Saft Operational Investment Sarl, avec lesquelles elles n'ont aucune relation commerciale.

Au 30 juin 2004, Saft Luxembourg avait accordé deux prêts pour un montant total de 108,5 millions d'euros à :

- Saft Finance Luxembourg pour 103,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 15% ; et
- Saft Acquisition pour 5,0 millions d'euros portant intérêt au taux de 8%.

Ces prêts ont été remboursés en décembre 2004.

Dans le cadre de l'apport lié à la réorganisation, la société Saft Groupe a pris en charge une dette dont Saft Beta Sarl est débitrice et Saft Finance Sarl créancière. Le montant de la dette en principal et intérêts courus à la date de l'assemblée générale ayant approuvé l'opération d'apport (le 29 juin 2005) s'élevait à un montant de 59.125.614,03 euros.

Cette dette a été remboursée le 5 juillet 2005 pour montant de 59.184.656,13 euros. Ce prêt a été rémunéré au taux de 7,504%.

Note 33 Litiges

Tous les litiges identifiés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005 ont été provisionnés dans la mesure où la Société l'estimait nécessaire à hauteur de l'estimation de la sortie de ressources qui pourrait en résulter.

Note 34 Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 juillet 2005, l'endettement bancaire et vis-à-vis de Saft Beta SARL a été refinancé en utilisant une combinaison de certaines disponibilités de trésorerie, ainsi que le produit de l'augmentation de capital (net de frais). A la suite de ce refinancement, les emprunts bancaires contractés en euro et en dollar américain s'élevaient respectivement à 167 millions d'euros et 270 millions d'euros, les premiers remboursements venant à échéance en janvier 2008. La dette vis-à-vis de l'actionnaire Saft Beta a été également remboursée en totalité.

Ce nouveau refinancement aura pour conséquence que les frais bancaires d'un montant de 9,8 millions d'euros capitalisés lors du refinancement intervenu en décembre 2004 (valeur nette comptable de 9,0 millions d'euros au 30- juin 2005) seront intégralement amortis dans le résultat au titre du second semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Des pénalités d'un montant de 2,3 millions d'euros dues au titre du remboursement anticipé de la dette contractée en décembre 2004 seront également enregistrées en charges au titre de ce semestre.

En application des dispositions des contrats relatifs aux Dettes Senior et à la Dette Mezzanine, un contrat d'échange de taux d'intérêt a été mis en place le 22 juillet et le contrat préexistant a été liquidé.

En application des dispositions du nouveau contrat, 50% au moins du montant total emprunté a été converti en taux fixe. Le contrat mis en place permet d'obtenir un taux fixe de 2,295% l'an sur un montant de dettes de 51,8 millions d'euros et de 3,95% l'an sur un montant de dettes libellées en dollars américains de 250 millions d'euros. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt arrive à échéance le 5 juillet 2007.

Note 35 Plan d'options

Il n'existe aucun plan d'options ouvert au 31 décembre 2004 ni au 30 juin 2005.

En juillet 2005, consécutivement à l'introduction en bourse le Groupe a ouvert un plan d'options d'achat d'actions accordé à certains salariés. Ce plan est dénouable en actions (equity settled au sens de IFRS2). Le prix d'exercice de ce plan est celui du prix d'introduction en bourse pour les 421 900 options accordées au cours du Directoire du 29 juin 2005, et de 30.5 euros pour les 34 500 options attribuées par le Directoire du 28 septembre 2005.

Les principales caractéristiques du plan d'options sont les suivantes :

Nombre d'options accordées	421 900
Prix d'exercice	26 €
Période d'acquisition des droits	4 ans
Durée d'exercice	10 ans

Nombre d'options accordées	34 500
Prix d'exercice	30.5 €
Période d'acquisition des droits	4 ans
Durée d'exercice	10 ans

Selon les principes de la norme IFRS 2, la juste valeur des options constatée en charge par contrepartie des réserves tout au long de la période d'acquisition des droits à partir du 1^{er} juillet 2005. La valeur actualisée a été estimée à 4,8millions d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2005

Aux Actionnaires
SAFT GROUPE S.A.
12, rue Sadi Carnot
93170 BAGNOLET

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société **SAFT GROUPE S.A.**, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire.
Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en application de ce référentiel. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 .1 de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 octobre 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Moorestephens SYC
SYC SA

Bruno TESNIERE

Serge YABLONSKY

**SAFT GROUPE SA
COMPTES SOCIAUX
30 JUIN 2005**

Saft Groupe SA

Comptes sociaux au 30 juin 2005

La société Saft Groupe SA créée en Mars 2005 , n' a enregistré aucune activité opérationnelle au 30 Juin 2005.

A cette date son résultat est principalement composé d'une quote part de frais d'introduction en Bourse pris en charge.

en millions d'euros	Période de six mois	
	Du 1 ^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005	Du 1 ^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004
Chiffre d'affaires	0	N/A
Résultat net de la période	(7.0)	N/A